



Règlement du Prix Pierre Cardin du film court musical

Le Prix Pierre Cardin du film court musical se déroulera du 1er au 7 août 2021 dans le cadre du Festival de Lacoste, dans le Vaucluse. Il est organisé par la société Pierre Cardin Evolution.

Il a pour objectif de promouvoir les créateurs de comédies musicales du monde entier. Chaque soir, un film court choisi par le comité de sélection sera programmé avant un long métrage musical dont la liste est dévoilée sur le site <https://www.festivaldelacoste.com/programmation-cinema>. Il n'y aura que des projections physiques, aucune diffusion en ligne.

Conditions d'inscription

Tout film d'animation, de fiction, de documentaire, expérimental de genre comédie musicale terminé depuis le 1er janvier 2018 et de moins de 15 minutes.

Il est possible d'inscrire plusieurs films. La participation est gratuite. Un courriel de confirmation de réception sera adressé à l'expéditeur. Les ayants droit s'engagent à ne pas retirer leur film après confirmation de leur sélection pour concourir au Prix.

Le formulaire d'inscription doit être téléchargé sur le site du festival <https://www.festivaldelacoste.com> (page Prix Court Musical) au plus tard le 30 juin 2021. Les résultats de la sélection seront communiqués par courriel aux candidats entre le 1er et le 3 juillet 2021.

Matériel et sous-titrage

Les modalités d'envoi des copies de projection des films sélectionnés seront indiquées aux personnes concernées une fois la programmation établie. Les organisateurs demandent obligatoirement un fichier vidéo du film de bonne qualité (voir fiche d'inscription) ainsi que la liste des dialogues originaux et d'un fichier des sous-titres anglais.

Les copies des films seront chargées sur un serveur FTP dont les coordonnées seront communiquées. Elles devront parvenir avant le 5 juillet 2021. Seules celles en parfait état de diffusion seront acceptées.



Les films sélectionnés seront présentés en version originale sous-titrée électroniquement en français et en anglais (si besoin). La traduction réalisée pour le sous-titrage électronique est la propriété de la société Pierre Cardin Evolution.

Invitation

Les réalisateurs des films sélectionnés seront invités à Lacoste qui prendra en charge 2 nuits et les repas du 6 au 8 août 2021. Les conditions d'accueil (hébergement et restauration) seront communiquées à chaque participant lors de l'annonce de sa sélection. Les invités pourraient être sollicités pour participer à des débats avec le public et éventuellement avec les journalistes.

Le Jury et les prix

Un jury composé de 7 personnalités qui seront dévoilés quelques semaines avant la compétition, décernera le premier prix d'un montant de 5000€ (cinq mille euros) pour le réalisateur. Il sera remis lors de la cérémonie de clôture le 7 août 2021.

Un prix du public doté de 2000€ (deux mille euros) sera également remis au réalisateur lors de la cérémonie de clôture.

S'ils ne sont pas présents lors de la remise des prix, les réalisateurs primés seront contactés en direct ou enverront un fichier film avec leur réaction et remerciements qui sera diffusé lors de la remise des prix.

Les ayants droit des films récompensés s'engagent à faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel le libellé complet du prix.

Médias-communication

Les ayants droit d'un film sélectionné cèdent aux organisateurs, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies et d'extraits de leur film (15% maximum de la durée totale du film) pour diffusion à des fins promotionnelles dans les publications du Prix Pierre Cardin, dans la presse, sur les chaînes de télévision, sur les réseaux sociaux et le site internet <https://www.festivaldelacoste.com>

La participation au Prix Pierre Cardin implique l'acceptation sans réserve, du présent règlement. La société Pierre Cardin Evolution se réserve la décision finale sur toute question non prévue par le présent règlement. Le Tribunal civil de Paris est seul compétent en cas de litige.